



Dossier du BHI n° S1/6000/2017

**LETTRE CIRCULAIRE
DE LA CONFERENCE n° 6
16 juin 2016**

**XIX^{ème} CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE /
1^{ère} SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI**

Monaco, 24-28 avril 2017

EXPOSITION DES ETATS MEMBRES DE L'OHI

« De la collecte des données aux produits et services hydrographiques »

Référence : Lettre circulaire de la Conférence n° 1 du 21 avril 2016 – *Annonce et dispositions générales*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Une exposition des Etats membres de l'OHI « *De la collecte des données aux produits et services hydrographiques* » est prévue à l'occasion de la prochaine Conférence/Assemblée. Cette exposition remplacera l'exposition cartographique de l'OHI qui était organisée lors des précédentes Conférences hydrographiques internationales. Elle doit donner la possibilité aux Etats membres non seulement d'exposer leurs cartes et leurs plans papier mais aussi de mettre en exergue l'éventail d'activités hydrographiques toujours plus large et la fourniture de services hydrographiques auxquels la plupart des Etats membres participent actuellement. Ces domaines pourraient inclure :

- L'acquisition des données, la gestion des bases de données et le contrôle de la qualité,
- Les cartes électroniques de navigation (ENC),
- Les cartes internationales (INT) et autres cartes papier,
- La fourniture des informations nautiques,
- Les cartes pour la navigation de plaisance et les produits pour les navires de plaisance,
- Les informations géospatiales maritimes, les portails web, les autres produits hydrographiques numériques,
- Les faits saillants en matière de recherche et développement et de nouvelles technologies.

2. L'exposition des Etats membres de l'OHI aura lieu du lundi 24 au vendredi 28 avril 2017. Elle se tiendra au rez-de-chaussée du foyer de l'Auditorium Rainier III.

3. Vous trouverez ci-après quelques informations pratiques relatives à l'exposition des Etats membres de l'OHI :

- 3.1 Les emplacements pour l'exposition des Etats membres de l'OHI seront mis à disposition gratuitement.
- 3.2 Chaque exposant se verra attribuer, sur demande, un certain nombre de panneaux d'affichage verticaux de 2 mètres de haut sur 1 mètre de large. Un espace ne dépassant pas 1 mètre de profondeur devant les panneaux pourra également être utilisé dans la plupart des zones. Les Etats membres peuvent fournir leur propre matériel d'exposition dans les limites de l'espace qui leur sera attribué. Quelques exemples de présentations types des précédentes expositions cartographiques sont indiqués en annexe pour montrer la place disponible. La confirmation de l'espace ou des panneaux alloués pour l'exposition sera donnée aux Etats membres intéressés à la fin février 2017.

- 3.3 Les Etats membres qui souhaitent exposer des produits numériques disposeront, en tant que de besoin, d'une petite table et de branchements électriques. Les Etats membres souhaiteront peut-être apporter leur propre équipement pour présenter les produits numériques ; le cas échéant des ordinateurs et d'autres équipements informatiques pourront, si nécessaire, être loués localement. Des adresses de fournisseurs locaux appropriés seront fournies sur demande. Les présentations devront être mises en place les 22 et 23 avril 2017, avant le début de la Conférence/Assemblée. Le personnel du BHI apportera toute l'assistance possible mais la responsabilité de la mise en place des présentations incombera aux Etats membres exposants. Si une connexion internet en wifi à haut débit est nécessaire, les exposants devront prendre en charge la location du service auprès d'une société locale, sachant que le réseau wifi mis en place pour les besoins de la Conférence/Assemblée elle-même ne permettra pas la navigation sur internet.
- 3.4 Le nom de l'Etat membre exposant sera mis bien en évidence en haut de chaque panneau/stand. Il sera fourni par le BHI. Si des produits numériques sont présentés sur des équipements fournis par des partenaires du secteur privé, la mention de ces partenaires privés ne pourra apparaître que sur les équipements eux-mêmes.
- 3.5 Les Etats membres devront étiqueter leurs présentations, en tant que de besoin, en anglais ou en français ou de préférence dans les deux langues.
- 3.6 Les Etats membres sont invités à contacter le BHI pour tout problème d'ordre pratique concernant leur exposition, par exemple pour des demandes spécifiques en matière d'alimentation électrique, ordinateurs, sécurité ou éclairage.
- 3.7 Bien que l'exposition ne soit pas ouverte au public et que des mesures de sécurité raisonnables soient prises pour protéger le matériel exposé, la zone d'exposition ne sera pas sous surveillance constante.
- 3.8 Pour permettre la préparation initiale de la zone d'exposition par le personnel du BHI, le matériel à exposer accompagné d'un plan devra parvenir au BHI avant le 20 mars 2017. Les colis devront porter la mention suivante : « Exposition des Etats membres de l'OHI ».
- 3.9 Comme cela était le cas lors des précédentes expositions cartographiques, un prix sera décerné à la meilleure présentation de l'OHI.

4. Les Etats membres sont vivement encouragés à participer à cette exposition des Etats membres de l'OHI. Les Etats membres qui souhaitent exposer leurs produits sont priés de bien vouloir en informer le BHI en s'inscrivant à *la Conférence/Assemblée 2017 - Exposition des Etats membres de l'OHI* via le système d'inscription en ligne de l'OHI, à l'adresse suivante : www.iho.int > Conférence hydrographique internationale/Assemblée, avant le 1^{er} octobre 2016. Un formulaire sera disponible via le système d'inscription en ligne de l'OHI afin que les Etats membres puissent faire part de leurs demandes (surface en m², etc.) et fournir la liste des types de produits devant être exposés. Ces demandes seront confirmées vers le 20 février 2017. Le catalogue de l'exposition des Etats membres de l'OHI sera diffusé en mars 2017 avec les documents de la Conférence/Assemblée.

5. En résumé, les échéances sont les suivantes :

Intention initiale de participer (système d'inscription en ligne de l'OHI) :	1er octobre 2016
Formulaire disponible pour l'expression de besoins (système d'inscription en ligne de l'OHI) :	1er octobre 2016
Formulaire de demande complété et renvoyé au BHI :	1^{er} février 2017
Réponse aux exposants quant à l'espace qui leur est alloué :	20 février 2017
Réception au BHI du matériel à exposer :	20 mars 2017
Mise en place de l'exposition à l'Auditorium Rainier III :	22-23 avril 2017

6. Le point de contact principal du BHI pour cette exposition est l'adjoint aux directeurs Yves Guillam (adcs@iho.int).

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,



Robert WARD
Président

Annexe : Exemples de présentations types lors des précédentes expositions cartographiques de l'OHI

**EXPOSITION DES ETATS MEMBRES DE L'OHI à la XVIIIème CHI/A-1
24-28 avril 2017
Auditorium Rainier III – Rez-de-chaussée**

Exemples de présentations types lors des précédentes expositions cartographiques de l'OHI

